

La Crise Financière Internationale et la Récession Mondiale : quelles considération stratégiques pour la Zone CEMAC ?

Louis Bernard TCHEKOUMI

FSEGA, Université de Douala

ltchekoumi@yahoo.fr

Résumé: Ce travail a pour objectif de proposer des stratégies susceptibles de permettre à la zone CEMAC de faire face à la crise financière devenue crise économique. A partir des conséquences jusqu'ici subies, cette zone est apparue très vulnérable. Une vulnérabilité dont les caractéristiques justifient les mesures proposées. Ainsi, la diversification des structures productives favorise l'accroissement des recettes et la multiplication des possibilités de développement. De plus, l'intégration sous régionale qui facilite le commerce intracommunautaire, mérite d'être renforcée.

Mots clés: Stratégie, vulnérable, diversification, intégration.

Classification JEL: F42, F02, L25, F15.

Abstract: The aim of this work is to propose some strategies for the CEMAC area, in order to face up the financial crisis which moved into economic crisis. The crisis consequences show that this area appears very vulnerable. The solutions proposed are justified by the characteristics of this vulnerability. So, the diversification of the production structure is favorable to receipts increase and to the multiplication of development possibilities. In addition, sub regional integration, facilitating intra-community trade has to be reinforced.

Keys words: Strategy, vulnerable, diversification, integration.

Classification JEL: F42, F02, L25, F15.

Introduction

Le monde entier a été secoué par une crise financière internationale qui s'est déclarée aux Etats-Unis au second semestre 2007. Elle a pour origine l'effondrement des subprimes¹, dont le risque était prévisible et plus élevé du fait de la moindre qualité des emprunteurs constitués pour l'essentiel des ménages à faible revenu. Elle a fait peser sur le système financier mondial, de sérieux risques d'écroulement avec comme conséquence le ralentissement prononcé de la croissance économique mondiale dès 2008, et l'entrée en récession de la plupart des économies des pays développés d'abord, et de celles des pays sous-développés ensuite.

Les effets de cette crise, liés pour l'essentiel à la faible demande mondiale, se sont transmis à la zone CEMAC à travers les flux commerciaux et de capitaux. Dans cette logique, et à partir de l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs² qui permettent une meilleure caractérisation de l'économie, il apparaît que les conséquences pour les économies de la CEMAC sont Désastreuses. Ainsi, malgré l'objectif fixé par les pays de la zone d'une progression des prix de 3,0% dans le cadre de la surveillance multilatérale, le taux d'inflation de la CEMAC qui était de 3,1% en 2006 a augmenté pour se situer à 5,3% en 2007, 5,7% en 2008, puis à 6,01% en 2009 (Wakeman-Linn et *al.*, 2009).

Le solde budgétaire de la CEMAC a enregistré un excédent de 10,9% du PIB en 2006, de 9,5% en 2007, de 11,3% en 2008 et de -2,2% en 2009. Jusqu'en 2008³, la bonne performance du solde budgétaire a résulté du renforcement des performances en matière de recouvrement des recettes non pétrolières puis à l'intensification des mesures de contrôle des dépenses Budgétaires (CEA-BSR/AC, 2009). Voilà pourquoi, les recettes budgétaires sont passées de 29,4% du PIB en 2006 à 31,6% en 2008. Un mouvement soutenu par l'évolution favorable des recettes non pétrolières qui sont passées de 12,9% du PIB en 2006 à 17,1% en 2008. Les dépenses budgétaires quant à elles, ont progressé légèrement, de 19,2% du PIB en 2006, à 21,4% en 2008. Ce qui confirme les efforts de maîtrise des dépenses des Etats dans la CEMAC jusqu'en 2008. Une maîtrise qui se traduit par la quasi stagnation des dépenses courantes, qui se sont établies à 12,5% du PIB en 2008, contre 12,4% en 2006. Pourtant, les dépenses en capital se sont situées autour de 8,0% du PIB de 2006 à 2008. En 2009, la CEMAC a connu une dégradation de son solde budgétaire (-2,2% du PIB). Alors que les dépenses totales ont augmenté pour se situer à 25,0% du PIB avec 14,7% de dépenses courantes, les recettes pétrolières par contre ont baissé, et se sont établies à 13,3% du PIB. Les recettes budgétaires dans ce cas ont baissé nettement pour se situer à 23,0% du PIB, soit plus de 8 points de pourcentage en moins par rapport à 2008.

Après un excédent considérable de 2,1% du PIB en 2006, le solde extérieur courant a régressé à 0,8% en 2007 avant de s'établir à 1,7% en 2008 et de redevenir déficitaire en 2009 (-11,0% du PIB). Cette évolution s'explique par une détérioration des termes de l'échange,

¹ Crédits hypothécaires.

² Le taux d'inflation, le solde, budgétaire, le solde extérieur courant et le taux de croissance.

³ Depuis 2006.

accentuée par le ralentissement des exportations, qui est lui-même induit par le reflux de la production pétrolière. Ainsi, les exportations de biens et services ont replié de 53,5% du PIB en 2006 à 30,5% du PIB en 2009, alors que les importations de biens et de services sont passées de 19,9% du PIB en 2006 à 23,7% en 2009.

La zone CEMAC a enregistré au cours de l'année 2007 un taux de croissance de 6,5%. Un niveau qui reste tout de même inférieur à 7% requis pour enclencher de manière décisive le processus de réduction de la pauvreté dans la sous région. Toutefois, du fait de la crise financière, la croissance de la CEMAC est revenue à 6,0% en 2008. Soit 0,5 point de moins qu'en 2007. Suite à la propagation des effets de la crise, cette tendance à la baisse s'est accentuée en 2009 avec un taux de croissance de 2,9%.

La crise déclenchée en 2007 n'est pas la première que le monde ait connue. L'humanité a toujours traversé des crises économiques. D'ailleurs, depuis le début du vingtième siècle, le monde a déjà connu pas moins de neuf crises⁴. Puis à chaque fois, des mesures ont été prises pour en sortir tant bien que mal⁵. Ainsi, face à la crise de 1929 qui éclate sous la présidence américaine de Hoover Roosevelt nouvellement élu, adopte une série de mesures regroupées sous le nom de *New deal* pour la résoudre. S'inspirant de la théorie keynésienne, ces mesures consistaient, entres autres, à dévaluer le dollar américain, résorber le chômage, apporter de l'aide à l'agriculture, puis réorganiser l'industrie.

Pour contenir la crise de 1979 due à la montée au jour le jour des taux du marché monétaire américain, qui avaient dépassé plusieurs fois 20%, l'endettement était apparu comme une nécessité permanente et croissante pour tous les Etats en récession. Il n'était pas à ce moment un choix ou une politique économique que les dirigeants pouvaient suivre. Il était par contre une contrainte et une nécessité dans le fonctionnement et les contradictions même du système capitaliste (Revue internationale n°87).

Contrairement à ce qui s'était produit lors des récessions de 1967, 1970, 1974 entre autres, l'augmentation de la masse monétaire entre 1989 et 1992 créée directement par l'Etat ne provoquait plus une augmentation de la masse des crédits bancaires. Le gouvernement américain avait beau appuyer sur l'accélérateur, la machine bancaire ne répondait plus (Revue internationale n°70). Ainsi, comme solution, la réserve fédérale des USA avait baissé vingt-deux fois le taux d'intérêt qui était passé de 10% à 3% sans pour autant parvenir à ranimer l'économie.

En revanche, par rapport à la crise de 2007, les gouvernements et les banques centrales ont volé au secours des économies. La BCE par exemple a mené une politique monétaire plus prudente et plus stable dans le cadre de la politique de soutien à l'activité économique en ne portant son intérêt qu'à l'inflation sans se préoccuper de la croissance économique. La FED quant à elle a baissé ses taux d'intérêt. Des stratégies qui ont permis à ces deux institutions d'entrer dans les capitaux des banques à travers le rachat des actifs toxiques ; et d'injecter d'importantes liquidités dans les économies (Salin, 2009), en apportant une garantie pour les emprunts sur les marchés interbancaires. Or, injecter de la liquidité ne sert à rien si la demande est atone. Dans un

⁴ 1907, 1921, 1929, 1937, 1974, 1979, 1997, 2000 et 2007.

⁵ Sans avoir la prétention d'être exhaustif, ce travail rappelle différentes mesures prises pour chaque crise.

contexte où la dépense privée est devenu faible, c'est la dépense publique qui doit être stimulée. Pour en sortir, cela peut nécessiter des efforts de relance très importants de la part des gouvernements (Dufrenot et Sand-Zantman, 2010).

Certes, on peut considérer cette stratégie comme souhaitable pour les pays en développement, en particulier ceux de la CEMAC. Seulement, il s'agit des pays qui ont la particularité de faire partie d'un ensemble de pays qui, non seulement ont souvent subi les crises sans jamais en être à l'origine, mais surtout n'anticipent presque jamais sur leur avenir dans le cadre des politiques économiques.

Pourtant, l'impact de l'évolution de l'économie mondiale sur la CEMAC suite à la crise financière a laissé transparaître à travers les conséquences relevées, la nature très sensible de ces pays. Pour mieux comprendre cette sensibilité et dans le but de la réduire au maximum, il s'impose la nécessité de se souvenir des mesures qui avaient été prises par rapport aux crises et récessions précédentes⁶, et qui ont semblé être de même nature, ou alors qui ont des origines similaires. La plupart des mesures proposées, ont toujours relevées des registres budgétaires et monétaires. Par ailleurs, elles sont dans la plupart des cas d'origine externe à la CEMAC. Quand elles n'ont pas été élaborées par les organismes internationaux, elles sont souvent venues des pays les plus développés de la planète. Bien plus, il s'avère que l'adoption de ces mesures n'a jamais empêché que les crises se répètent et les économies des pays de la CEMAC impactées.

Autant de considérations qui fondent l'objet de ce travail. Il consiste à proposer des options stratégiques dont la mise en œuvre pourrait contribuer à faire de la zone CEMAC, une zone dorénavant moins sensible aux effets pervers des crises. Il ne sera pas question dans ce travail d'écumer toutes les options possibles, loin s'en faut, mais de ne retenir que celles qui paraissent réalisables, porteuses d'effets immédiats et qui ne sont pas incompatibles avec celles de nature budgétaire ou monétaire qui leur sont très souvent imposées. Voilà pourquoi, dans ce travail, sont proposées des mesures qui prennent en compte les spécificités de la zone, et qui peuvent être initiées à l'intérieur de la sous-région, c'est-à-dire par les pays de la CEMAC.

La suite de ce travail s'organise de la façon suivante. La première section est consacrée à l'analyse du caractère vulnérable des pays de la CEMAC. La deuxième section traite des options stratégiques ciblées à dessein, et susceptibles de permettre à la CEMAC de réagir aux événements financiers et économiques mondiaux, mais surtout d'être moins sensible dorénavant aux contrecoups.

1. LE CARCTERE VULNERABLE DES PAYS DE LA CEMAC

La vulnérabilité a récemment fait l'objet d'un regain d'intérêt pour des raisons variées touchant aux façons dont elle affecte le développement des pays (Guillaumont, 2006). Elle se définit d'ailleurs comme le risque pour un pays d'être durablement affecté par des facteurs

⁶ Et donc quelques unes sont rappelées plus haut.

exogènes et imprévus. Elle est le produit de trois éléments: l'ampleur de ces facteurs, généralement identifiés comme des chocs, l'exposition du pays à ces chocs et la faible résilience, c'est-à-dire la faible capacité à y faire face ou à la gérer. Dans une large mesure la vulnérabilité des pays à faible revenu est structurellement indépendante de la volonté du pays, notamment en ce qui concerne les chocs et l'exposition aux chocs. Dans une moindre mesure, elle est aussi politique, donc susceptible d'être modifiée par la volonté du pays, ce qui est notamment le cas de la résilience. S'agissant des chocs exogènes, ils s'analysent pour une grande part en termes d'instabilité (Guillaumont, op cit). C'est ce qui amène à s'intéresser aussi bien aux chocs qui impactent l'économie et qui illustrent la vulnérabilité, qu'à la forte dépendance des économies de la CEMAC à l'égard des matières premières.

1.1. Les pays de la CEMAC demeurent relativement exposés aux chocs

Les pays de la CEMAC sont exposés non seulement aux chocs naturels, mais aussi aux chocs commerciaux externes. Les premiers correspondent à des phénomènes très variés, qui vont des sécheresses aux inondations en passant par les invasions d'insectes, les éruptions volcaniques, entre autres. Compte tenu du cadrage de l'objet de cet article, l'analyse va s'attacher aux chocs commerciaux externes. L'indicateur de ces chocs mesuré en valeur réelle, c'est-à-dire déflaté par un indice de prix d'importation est donné par l'instabilité des exportations par rapport à leur tendance. Une instabilité qui est préférée à tout autre pour la raison suivant laquelle, la couverture de la qualité des indices de valeur unitaire d'exportation paraît trop faible. Il s'agit des chocs qui affectent toutes les composantes des exportations, c'est-à-dire aussi bien les services que les biens. Les recettes totales d'exportation restent donc tributaires en partie de ces chocs. Du fait qu'elle soit la conséquence des événements exogènes⁷ la variation des recettes d'exportation est supposée structurelle.

Plusieurs facteurs reflètent l'exposition des économies de la CEMAC aux chocs commerciaux extérieurs. Il y a d'abord la taille de la population considérée en logarithme. Le lissage en logarithme est nécessaire compte tenu des écarts de population trop vaste entre les pays de la CEMAC. La population de la CEMAC en 2009 est seulement d'environ 39 500 000 personnes. Elle paraît donc peu nombreuse comparée à celle de la zone UEMOA qui en compte près de 60 000 000, ou à celle d'un pays comme le Nigéria par exemple, qui est voisin à la zone et qui compte près de 110 000 000 personnes. Or, des auteurs comme Alesina et Spolaore (2004), Bosworth et Collins (2003) et Milner et Weyman (2003) ont montré qu'une petite taille de populations est un facteur de faible croissance économique. Pour eux, les pays les plus vulnérables sont ceux qui ont une population de petite taille. Structurellement, cette caractéristique détermine le ratio élevé des exportations au PIB. La population permet d'introduire la notion d'économie d'échelle ou de celle de déséconomie d'échelle qui sous-tend la vulnérabilité des petites

⁷ La demande extérieure, les fluctuations des prix mondiaux.

économies comme celles des pays de la CEMAC. Ces dernières étant généralement handicapées dans les efforts de réduction des causes structurelles de vulnérabilité. Donc, plus les pays sont petits, plus ils ont tendance à être affectés par les handicaps qui empêchent une amélioration des structures économiques et une moindre vulnérabilité. Ce qui laisse penser que la taille de la population de la CEMAC n'est pas favorable à la croissance économique de la zone. Par conséquent, elle influence la vulnérabilité.

Il y a ensuite l'éloignement par rapports aux différents marchés mondiaux. La trop longue distance entre un pays exportateur et les lieux de vente de ses différents produits est justificative des coûts élevés. Car, dans ces coûts, sont souvent pris en compte, les coûts de transport, d'assurance et de fret entre autres, qui ne sont pas favorables au commerce international. Ils obèrent souvent les prix des produits qui partent des pays de la CEMAC, au point où ces produits sont souvent mal vendus ou très peu vendus. L'un des corollaires de cette mauvaise vente est l'isolement de la zone. L'irrégularité sur les marchés mondiaux est un obstacle structurel au commerce international qui est justifié par la vulnérabilité aux chocs naturels qui se sont produits (Carrère et Schiff, 2004; Brun et *al.* 2005). Les pays enclavés comme ceux de la CEMAC font face à des obstacles au commerce encore plus importants, avec des coûts de transport pour une distance donnée encore plus élevés (Faye et *al.*, 2004; Limao et Venables, 2001).

Parmi les facteurs qui reflètent l'exposition de l'économie de la CEMAC aux chocs commerciaux extérieurs, allusion est aussi faite à la structure de la production. Elle est dominée par l'agriculture et le tourisme. Deux activités qui tendent à accroître l'exposition aux chocs.

L'instabilité des exportations des biens n'est pas en reste. Il s'agit d'un critère qui reflète non seulement l'impact de l'ensemble des chocs extérieurs sur l'économie, mais aussi les facteurs d'instabilité liés aux marchés internationaux. Ces facteurs comprennent notamment les fluctuations des prix internationaux des principaux produits. Particulièrement, il y a les fluctuations des prix internationaux des principaux produits, et plus généralement, les effets de la libéralisation du commerce et de la mondialisation, parmi lesquels les difficultés dont souffrent les pays en développement au rang desquels ceux de la CEMAC, sur le plan de la concurrence internationale pour les exportations.

Enfin, il y a le coefficient de concentration des exportations. La concentration des exportations est supposée augmenter le risque d'instabilité des exportations.

Tous ces facteurs d'exposition expriment des obstacles structurels qui influencent la croissance, et qui font penser que les pays de la CEMAC sont vulnérables. Une vulnérabilité qui est d'ailleurs apparue très importante.

1.2. Une forte dépendance à l'égard des matières premières

La sous région CEMAC a exporté au cours de l'année 2006 pour une valeur de 14 787,0 milliards de f CFA, en nette hausse par rapport à l'année précédente. Cette bonne performance a été en grande partie déterminée par l'augmentation de la production pétrolière

(environ 0,36%). Les exportations ont amorcé un déclin en 2007, malgré le bon niveau de 2006. Elles sont ainsi passées de 14 278,2 milliards de f CFA en 2007, à 13 548,4 milliards en 2008, et à 12796,0 milliards de f CFA en 2009. De la structure des exportations de la CEMAC (voir tableau 1 ci-après), il ressort que les principaux produits exportés sont : le pétrole brut, le bois, le manganèse, le café, le cacao, le méthanol et le coton. Les différences, en ce qui concerne l'évolution des exportations du pétrole brut et des autres produits, sont particulièrement évidentes dans la zone CEMAC. Le taux de croissance moyen des exportations de la zone sur la période 2006-2009 a été de -13,86%. Cette évolution résulte d'une baisse de plus de 19% en valeur des exportations du pétrole brut qui reste le principal produit d'exportation de la zone. Il représente sur la période 2006-2009, en moyenne annuelle, 81,35% des exportations de biens. A ce titre, toute variation défavorable met les pays producteurs dans des situations budgétaires inconfortables.

Tableau 1: Structure des exportations de la CEMAC 2006-2009

Années	2006	2007	2008	2009
Pétrole brut	86,2	82,1	79,6	77,5
Bois-agrumes, sciages et dérivés	5,2	6,1	5,4	6,1
Méthanol	0,3	0,3	0,4	0,4
Manganèse	1,5	1,7	2,4	2,9
Café/cacao	1,5	1,6	1,7	1,9
Coton fibre	1,0	1,1	1,1	1,2
Autres	4,3	7,1	9,4	10,0

Source: FMI, (2009).

Toutefois, cette décroissance a été amoindrie par le bois dont l'exportation a connu un rebond de 2006 à 2009. Elle est passée de 650,9 milliards de f CFA en 2006, à 694,5 milliards de f CFA en 2007, puis 738,1 milliards en 2008, et 780,5 milliards en 2009. Cette croissance fait suite à la poursuite du processus d'industrialisation de la filière bois dans les différents pays de la zone. Ce rebond des exportations du bois reste insuffisant pour remédier au ralentissement des exportations du pétrole brut. Ce qui a déterminé une dynamique réelle plus faible des exportations dans l'ensemble. Cela est d'autant vrai que la contribution des autres produits à l'exportation reste faible. En dehors du manganèse dont les contributions en 2008 et 2009 étaient supérieures à 2%, celle des autres produits est restée inférieure à 2%.

Au regard de la structure des exportations en zone CEMAC, il est évident que les produits aux contributions considérables à l'exportation sont le pétrole brut et le bois. A eux seuls, leurs contributions réunies se situent au-delà de 83% de l'ensemble des exportations. En moyenne, elles sont restées constantes de 2006 à 2009 (87,3%). Elles ont fléchi dès 2007 (86,4%). Un fléchissement qui a continué jusqu'en 2009 (83,6%; 85,0% en 2008), et qui est fortement lié à l'évolution du pétrole brut. Par rapport à l'importance de ces deux produits dans les exportations, il est important de s'intéresser à leurs dynamiques.

Le cadre macroéconomique de la zone CEMAC reste fortement influencé par les secteurs pétroliers et des produits forestiers. Bien que la production pétrolière soit en baisse depuis 2006 dans la zone, elle occupe malgré tout une place dominante dans l'activité économique. Quant au secteur forestier, il a participé sur la même période, à hauteur de 5,54% du PIB. Ainsi, par rapport à la production, le secteur pétrolier de la zone connaît une baisse régulière des quantités de brut produit. A l'exception du Congo qui a connu un rebond de sa production en 2008, la production de pétrole brut dans la CEMAC a reculé de façon continue dans tous les pays. Elle est passée de 59,3 millions de tonnes en 2006 à 55,6 millions en 2007, 53,6 millions en 2008 et 50,6 millions en 2009. Soit un recul de 14,7% sur la période 2006-2009. Ce recul s'explique par l'absence de nouvelles découvertes considérables de puits. Au niveau national, la Guinée Equatoriale qui demeure le premier producteur de la zone avec une contribution productive de 32% sur la période 2006-2009⁸, a vu sa production pétrolière amorcer un déclin en 2007 après un bon niveau de 18,6 millions de tonnes enregistrée en 2006. Elle est ainsi passée de 17,8 millions de tonnes en 2007, à 17 millions en 2008 et à 16,2 millions de tonnes en 2009. Ce déclin qui s'est vu ralenti par des travaux réalisés au niveau de certains champs pétrolifères. Ces travaux sont, entre autres, l'extension, la mise en exploitation et la progression de la production des gisements. Après un pic de 13,9 millions de tonnes en 2006, la production congolaise a fléchi à 11,8 millions en 2007. Suite à la mise en production de nouveaux champs, cette production a rebondi à 13,6 millions de tonnes en 2008. Elle est de 13 millions de tonnes en 2009. Cette évolution en dents de scie a plusieurs explications. D'abord le maintien des performances des champs qui existaient déjà. Ensuite, la poursuite des investissements qui permettent de stabiliser la production, et enfin l'entrée en production de nouveaux champs. Au Gabon, le repli tendanciel de la production pétrolière s'est établi à 12,9 millions de tonnes en 2007, 11,2 millions de tonnes en 2008 et 9,8 millions de tonnes en 2009. De 2006 à 2009 la production pétrolière de ce pays a reculé d'environ 27,4%. Ce recul est lié non seulement au vieillissement des champs, mais aussi à l'absence de nouvelles découvertes. A cause du faible rendement des prix, la production camerounaise reste modeste. Toutefois, malgré la mise en production des nouveaux champs marginaux, la production est passée de 4,5 millions de tonnes en 2007 à 3,9 millions de tonnes en 2009. La production du Tchad qui était de 8,6 millions de tonnes en 2007, s'est stabilisée en 2008 et 2009 à 7,7 millions de tonnes (CEA-BSR/AC, 2009).

Etablit à 7,9 millions de m³ (mètre cube) en 2009, contre 7,2 millions de m³ en 2006, soit une augmentation de 9,3% (FMI, 2009), la production forestière⁹ a connu une forte progression. Cette évolution se justifie par le raffermissement de la demande et des cours mondiaux. Aussi, l'amélioration de la fourniture d'électricité et des infrastructures routières, portuaires et ferroviaires dans les pays de la zone, participe de cet accroissement. Ainsi, le secteur forestier au Gabon a

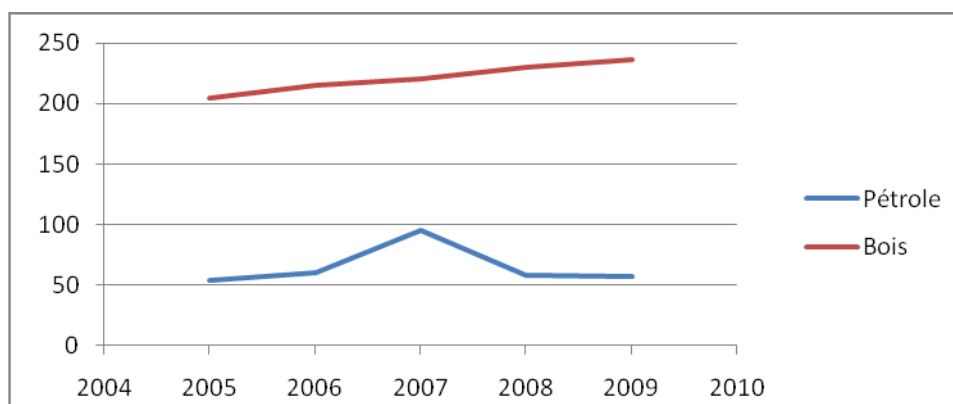
⁸ Devant le Congo, le Gabon, le Tchad et le Cameroun.

⁹ Bois-agrumes, sciages et dérivés

enregistré une augmentation de 18,9% de la production. Elle est passée de 2,32 millions de m³ en 2006, à 2,56 millions en 2007, 2,66 millions de m³ en 2008 et 2,76 millions de m³ en 2009. La raison essentielle de cette évolution est la libération du secteur bois. Il a été mis fin au monopole dans ce secteur. Malgré un fléchissement en 2007, la production des agrumes au Congo s'est accrue de 7,7%. Elle est passée de 1,67 millions de m³ en 2006, à 1,63 millions en 2007, 1,72 millions en 2008, puis à 1,80 millions de m³ en 2009. Cet accroissement fait suite à l'entrée en activité de nouvelles unités forestières et au maintien du niveau d'activité des sociétés du secteur. A la faveur de la reprise de la délivrance des permis de coupe et de la poursuite de l'industrialisation de la filière bois, dont l'un des aboutissements est la construction des nouvelles unités de troisième transformation du bois, la production des agrumes au Cameroun est passée de 2,12 millions de m³ en 2006, à 2,16 en 2007, 2,20 millions en 2008, et 2,25 millions de m³ en 2009. Soit une progression de 6,1%. En RCA, la production des agrumes a aussi progressé. Cette progression qui s'évalue à environ 20,8% sur la période 2006-2009, s'est faite grâce à la mise en œuvre dans le cadre de la politique gouvernementale, des mesures de valorisation et d'utilisation optimale durable des potentialités en ressources forestières. En revanche, la production forestière en Guinée Equatoriale a connu, sur la période 2006-2009, une baisse régulière. Elle est en moyenne de 26,4%. Elle est relative à l'application du code forestier qui a pour objectif principal de ramener à moyen terme la production équato-guinéenne des agrumes à un niveau soutenable dans le but de sauvegarder l'écosystème de ce pays.

Le pétrole et le bois sont deux produits qui se vendent sur le marché mondial. Un marché qui détermine les prix auxquels sont vendus des unités précises de chacun de ces biens. Sur ces marchés, ces prix sont déterminés en fonction des quantités de biens offerts et demandés. Ils sont donc extérieurs à l'économie de la CEMAC. Ce sont des paramètres instables qui évoluent facilement et rapidement avec le temps, et qui font des pays de la CEMAC des preneurs de prix.

Graphique 1: Cours annuels moyens des matières



Source: Données brutes FMI,(2009).

A cet effet, de 2006 à 2009, le cours du pétrole a connu deux grandes phases. Une phase de flambée jusqu'au premier semestre 2008, où le baril a atteint le niveau record de 147 dollars. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette flambée. Il s'agit notamment: de la bonne tenue de la demande des pays émergents, de la fermeture de plusieurs raffineries aux Etats-Unis d'Amérique en raison d'incidents techniques, des incertitudes géopolitiques autour de la poursuite du programme nucléaire iranien, des violences dans la région pétrolière du Delta du Niger au Nigeria, et de la baisse du dollar américain (CEA-BSR/AC, 2009). L'autre phase commence au début du second semestre 2008. Elle est caractérisée par une inversion brutale de tendance. Les cours du pétrole ont baissé de manière régulière pour s'établir autour de 40 dollars en 2009. Ce fléchissement est principalement lié au retournement de la conjoncture économique internationale. La demande en pétrole a alors ralenti avec la croissance dans les pays avancés. Durant la première moitié de 2008, les prix élevés ont aussi joué un rôle dans la baisse de la demande, plus spécifiquement dans les pays de l'OCDE¹⁰. Ce qui a été à l'origine de la constitution des stocks par ces pays, avec pour corollaire la baisse des cours du pétrole. Le retournement de tendance s'explique aussi par la remontée du dollar américain. Alors que la faiblesse du dollar américain avait agi au cours de la première moitié de l'année 2008 comme un stimulant sur les cours du pétrole, inversement le regain de la devise américaine a accéléré la fuite des investisseurs du marché pétrolier. Depuis la mi-juillet 2008, les cours moyens mensuels du pétrole n'ont cessé de baisser. En septembre 2008, ils sont même descendus en dessous des 100 dollars. Le cours moyen du baril était 39,35 dollars en décembre 2008.

L'exploitation forestière constitue une activité économique importante dans la majorité des pays de la CEMAC après celle du pétrole. La plupart de ces pays exportent les agrumes. Ces

¹⁰ Organisation pour la Coopération et le Développement Economique.

exportations sont orientées en direction de l'Asie et l'Europe pour l'essentiel. Elles sont destinées aux activités de construction qui ont été d'ailleurs très touchées par la crise financière. Toutefois, grâce à un raffermissement de la demande, les cours mondiaux des Agrumes ont progressé fortement. Le cours du m³ de bois se situait à 215 dollars en 2006. Il est passé à 220 dollars en 2007, à 230 dollars en 2008, puis à 236 dollars en 2009. Sur la période 2006-2009, ils ont connu une progression moyenne annuelle de 9,76% environ. L'importance de la vulnérabilité des économies des pays de la CEMAC, nécessite que des mesures soient prises.

2. LES OPTIONS STRATEGIQUES

Les options stratégiques portent aussi bien sur la diversification des structures productives que sur le renforcement de l'intégration sous régionale.

2.1. Les mesures nécessaires à la diversification des structures productives

Les théories de la croissance et du développement ont mis en évidence l'apport de la diversification au processus de développement (Berthélemy, 2005; Imbs et Wacziarg, 2003). Pour cela, certains espaces géographiques subissent souvent différents types d'aléas successivement ou simultanément qui impactent négativement plusieurs de leurs secteurs de développement. Pour ce genre de pays, si les aléas qu'ils subissent ne sont pas corrélés positivement entre eux, et que par ailleurs leurs économies sont diversifiées, alors ils y seront moins sensibles. Pour les pays qui exportent des matières premières, dont les cours peuvent connaître des fluctuations considérables, il s'agit d'un argument qui peut motiver la recherche d'une plus grande diversification (Banque de France, 2008; Berthélemy et Chauvin, 2000; Berthélemy et Söderling, 2001; Taylor, 2003). Dans cette optique, l'atténuation des risques procurés par la diversification est un enjeu de grande importance pour les pays en voie de développement comme ceux de la CEMAC (Attaran et Zwick, 1987; Aiginger et *alii*, 1999; Berezin, 2002).

Au regard de la multitude des enjeux, la diversification est un processus qui permet de remédier aux fluctuations des cours. A cet effet, elle mérite d'être inscrite parmi les réformes structurelles. Un mérite qui se justifie plus que jamais en zone CEMAC, par l'évolution d'un ensemble d'indices¹¹ qui traduisent le faible niveau de diversification¹².

Il a été prouvé que le processus de diversification dépend de plusieurs variables qui peuvent être classées suivant plusieurs catégories (CEA, 2006; Ben Hammouda et *al.*, 2009): les variables institutionnelles¹³, les variables macroéconomiques¹⁴, les variables financières¹⁵ et

¹¹ Qui sont entre autres: l'indice Ogive (OGV), les indices Hirschman (HI) et Hirschman normalisé (HN1), et l'indice agrégatif de spécialisation (SPE).

¹² Voir Kamgna (2007) qui a travaillé sur la dynamique de la diversification en zone CEMAC.

¹³ Indicateur de gouvernance.

industrielles¹⁶. Sous cette considération, la relance et le renforcement du processus de diversification en vue de soutenir la croissance et d'améliorer la compétitivité des économies de la CEMAC devrait s'opérer dans quatre directions.

La première est liée au renforcement du cadre institutionnel. C'est une condition nécessaire dont dépend la qualité des résultats des politiques macroéconomiques. A cet effet, les pays de la CEMAC doivent investir dans les institutions de bonne gouvernance et d'amélioration du climat des affaires. Ce qui suppose que les Etats de ces pays doivent jouer un rôle non seulement de régulateur, mais aussi de facilitateur. Par ailleurs, ces institutions doivent être concernées par le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire des investissements. Elles devraient donc prendre en compte, les litiges commerciaux et adopter un cadre fiscal qui favorise l'instauration d'un climat propice à l'investissement. La réalisation de la condition institutionnelle exige qu'un ensemble d'actions soient entreprises. Parmi elles: l'élaboration d'une charte de la bonne gouvernance des affaires, l'harmonisation du droit fiscal au niveau communautaire, l'urgence de rendre la fiscalité plus incitative, le renforcement des capacités humaines dans les différents Etats en matière de droit des affaires et de négociations commerciales internationales,

La deuxième concerne le renforcement du cadre macroéconomique. Comme la stabilité macroéconomique est importante pour la diversification, l'atteinte d'un cadre idéal nécessite l'accélération des réformes structurelles, le renforcement du cadre institutionnel national et régional de la surveillance multilatérale, la poursuite de la rigueur au plan des politiques budgétaires et de gestion des revenus, et la mise en œuvre d'une politique monétaire active de gestion de la surliquidité et des réserves de change. Pour ce faire, il faut tout d'abord poursuivre et intensifier les réformes macroéconomiques et structurelles. Ensuite, la mise en œuvre des programmes de convergence, ainsi que celle des moyens de la surveillance multilatérale qui concourent à bâtir des politiques de diversification. Un tel cadre exige par ailleurs le renforcement des moyens de lutte contre l'évasion fiscale, et la définition d'objectifs qui permettent d'accroître les recettes non pétrolières. Enfin, comme autre action à entreprendre, il faut relever la mise en place d'instruments qui renforcent les moyens d'action de la Commission Bancaire afin de mieux suivre le secteur de la micro finance.

La troisième porte sur la politique commerciale. Elle doit être stratégique, dynamique, adaptable et différenciée en fonction des secteurs et des différents segments de chaque secteur pour chaque pays, afin que la diversification puisse contribuer effectivement aux efforts de développements (CEA, 2004b). Exiger tous ces caractères d'une telle politique vient du fait que toute ouverture ne débouche pas toujours sur la diversification. Elle peut par contre entraîner une spécialisation. Considérant qu'à travers les effets conjugués, l'ouverture agit indirectement sur la diversification, la politique commerciale contribue à l'évitement des options incompatibles¹⁷. Dans le souci de maximiser les gains à retirer de la diversification, les pays de

¹⁴ Taux de croissance et revenu par habitant.

¹⁵ Investissements de portefeuille.

¹⁶ Indicateurs d'ouverture commerciale industrielle.

¹⁷ Il s'agit de la libéralisation et de la protection.

la CEMAC doivent mettre une telle politique en œuvre de manière adaptative pour qu'elle puisse appuyer les options probables et/ou potentielles de développement.

La quatrième concerne les politiques industrielles. A la fin des années 60 et pendant les années 70, les pays de la CEMAC comme ceux de l'Afrique en général avaient atteint des niveaux de développement considérables grâce aux stratégies de substitution aux importations. Néanmoins, à cause d'un manque de structuration interne des industries, de la faiblesse du marché interne et de la faible productivité entre autres, ces stratégies avaient connu un échec. A la suite de celles-ci, beaucoup d'autres stratégies ont connu le même sort. Voilà pourquoi, Il est de plus en plus question pour ces pays de mettre en place des réelles politiques industrielles de transformation économique. Sous cette considération, ces pays doivent par le biais de l'investissement, développer des activités qui existent déjà et, créer de nouveaux secteurs d'activité. D'ailleurs, la relation inverse entre l'investissement et l'indice de diversification montre que les économies se diversifient à mesure que l'investissement croît (Berthélemy, op cit). Bien plus, cet investissement ne doit se faire que dans le cadre d'une stratégie liée. C'est-à-dire que, verticalement elle doit se faire de bas en haut entre des secteurs liés¹⁸, et horizontalement d'aval en amont¹⁹ (CEA, op cit). Une telle stratégie est susceptible de mettre les pays de la CEMAC sur la voie de la diversification à la fois verticale et horizontale. Ainsi, les secteurs qui sont en haut ou en amont pourraient être orientés vers les exportations, alors que les autres, c'est-à-dire ceux qui sont en bas ou en aval seraient orientés vers le marché intérieur.

Par rapport à ce qui précède, on ne peut que penser que toute dynamique de croissance en zone CEMAC devrait intégrer une politique de diversification

2.2. Les mesures qui contribuent à renforcer l'intégration sous régionale

Les conséquences de la crise financière sur l'économie de la CEMAC suscitent des efforts visant à resserrer les liens économiques entre les pays de la sous région. Les différents Etats doivent donc admettre la nécessité d'unir leurs potentialités économiques et leurs ressources humaines pour bâtir un marché sous régional fort, qui est surtout intraverti, et donc qui dépend moins des marchés mondiaux situés très loin de leur base géographique. Encore que la CEMAC dispose déjà d'un certain nombre d'atouts. Entre autres, il y a un marché d'environ 39 440 000 de consommateurs, une complémentarité naturelle entre les pays et une monnaie unique le franc CFA²⁰.

Le bilan de l'intégration dans la CEMAC est pour l'instant peu réjouissant. Cette zone est caractérisée par de faibles échanges intra commerciaux. Il faut relever que certains facteurs intérieurs qui ont freiné l'intégration de la CEMAC par le passé se sont quelque peu résorbés ces derniers temps. Il y a donc des possibilités de renforcer cette intégration. Il ne s'agit plus seulement d'adopter ou de ratifier des programmes politiques, mais d'être plus pratique. Le but

¹⁸ Secteurs d'extraction et de production par exemple.

¹⁹ Du secteur des biens primitifs ou semi finis à celui des biens d'équipement.

²⁰ Coopération Financière Africaine.

majeur étant de faire de la zone CEMAC un réel marché commun susceptible de faciliter les échanges intra-communautaires. Surtout que, l'intégration présente de nombreux avantages (Viner, 1950). Donc, l'ouverture d'un marché régional donne aux producteurs et aux consommateurs des pays de la CEMAC davantage de possibilités, bien au-delà des marchés restreints de leurs différents pays.

Quant aux orientations ou aux mesures à envisager pour renforcer l'intégration, quelques-unes d'entre elles seront tout de même relevées. Dans cette perspective, le marché sous régional doit être caractérisé par l'existence d'une véritable et unique zone de libre-échange. Les dérogations accordées au Congo en 2002 et à la RCA en 2004²¹ font que jusqu'au jour d'aujourd'hui, il existe dans la zone CEMAC deux zones de libre-échange. Une pour les pays relativement en paix, et l'autre qui concerne les pays en situation de post conflit. Une situation qui n'est pas du genre à encourager et à faciliter les échanges commerciaux entre les pays de la zone. L'existence de deux zones de libre-échange restreint donc le marché. Certains consommateurs voient leurs choix limités, alors que certains producteurs ne peuvent toujours pas écouler toutes leurs productions ou alors conquérir tout le marché de la zone. Parmi les conséquences, on relève aussi l'incapacité à appliquer globalement à tous les produits reconnus originaires d'un des pays de la CEMAC, et commercialisés avec un certificat CEMAC, le tarif préférentiel généralisé (TPG). Face à cette juxtaposition des zones de libre-échange, il devient difficile pour la zone de disposer d'une seule structure administrative capable de gérer un tel régime préférentiel. L'attribution des préférences régionales reste alors rattachée à la seule présentation du certificat de circulation délivré par les administrations des différents pays. Il devient donc difficile de disposer de statistiques fiables sur les biens produits dans la sous-région. Les opérateurs économiques de la CEMAC qui n'ont pas de visibilité quant au tarif préférentiel, ne trouvent pas le marché de la sous-région intéressant. Ce qui suscite la mise sur pied impérative d'une institution unique et commune consacrée à la gestion des TPG et capable de mettre à la disposition des agents économiques des statistiques fiables et à jour relatives au commerce intracommunautaire.

L'un des corollaires de la faiblesse des structures institutionnelles est l'inexistence des statistiques à jour ou récents du commerce intracommunautaire. Sur la base des statistiques d'avant 2005, et tout en considérant l'évolution de celles-ci, le commerce intracommunautaire a un caractère marginal en zone CEMAC (CEMAC, 2007). Une zone qui commerce donc moins avec elle-même. Cette contre-performance s'explique diversement par l'insuffisance des infrastructures de transport inter Etats, la persistance des obstacles à la libre circulation des personnes, l'appropriation insuffisante des instruments par les opérateurs économiques, l'expansion du commerce informel transfrontalier,.... Les pays de la CEMAC doivent alors s'engager résolument, dans une dynamique de convergence des institutions de gestion responsable et efficace. C'est dans pareil contexte, que Nabli et Nugent (1989) ont montré qu'il existe une corrélation positive entre les institutions et le développement. Rodrik (2002) a confirmé ce résultat en montrant qu'il existe

²¹ Liées à leur position de pays post conflit.

une corrélation positive entre la qualité des institutions et la croissance économique.

L'espace CEMAC est l'un des moins intégrés en termes de flux commerciaux inter pays, de mouvements de personnes et d'interconnexion des infrastructures physiques. Or, l'intégration institutionnelle ne saurait être privilégiée au détriment de l'intégration physique. Les deux doivent aller ensemble. C'est pourquoi, au regard de l'évolution de la quantité des biens échangés entre pays de la CEMAC, s'impose la nécessité d'améliorer les systèmes de transport. Ils font d'ailleurs défaut à cette zone. L'importance des infrastructures de transport ne souffre d'aucun doute (Limao et Venables, 2001). Tous les pays de la CEMAC produisent des biens alimentaires entre autres. Or, le commerce de ces produits implique un transport volumineux. A cause de la mauvaise qualité des infrastructures existantes, les coûts de ces produits sont élevés. Ce qui décourage la production et contribue à traduire la faiblesse du commerce intracommunautaire. Pourtant un pays comme la Chine par exemple, a considérablement accru ses exportations vers les pays développés non pas parce qu'elle produit des biens qui ne sont pas produits dans ces pays, mais parce qu'elle produit des biens similaires à un coût inférieur. Le commerce sous régional entre les pays de la CEMAC qui produisent des biens similaires peut être tiré par la même dynamique. Il suffit d'éliminer toutes les entraves au commerce intracommunautaire, de créer un véritable marché commun, de manière à surmonter les problèmes structurels auxquels la CEMAC est confrontée et, d'exploiter pleinement toutes les possibilités de commerce et d'investissement au niveau de la sous-région.

Dans le cadre des partenariats de développement, les pays de la CEMAC ont des possibilités de bénéficier des appuis d'un certain nombre de structures telles que l'International Development Association (IDA), le Fonds Africain de Développement (FAD), etc. Aussi, ils peuvent envisager des partenariats multilatéraux dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) entre, les groupes des Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union Européenne (UE) à travers des accords de partenariat économiques (APE). Par ailleurs, il existe un nombre croissant d'initiatives bilatérales pour le développement de la sous-région, par exemple dans le cadre de la loi des Etats-Unis d'Amérique (USA) sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, des initiatives prises par la Chine, l'Inde et le Brésil. Les interventions de ces structures doivent permettre d'améliorer les infrastructures routières et ferroviaires, de manière à relier toutes les capitales des pays de la CEMAC, ainsi que les grandes villes de la sous-région par des routes bitumées.

Bien que des dispositions soient adoptées sur la libre circulation des personnes et des biens, il demeure qu'elles ne sont pas encore effectives. Il n'apparaît pas de réelle volonté d'aller en avant quant à la mise en pratique des décisions du sommet de Bangui relatives à la compagnie aérienne sous régionale "AIR CEMAC", et au passeport biométrique CEMAC. "AIR CEMAC" devrait pourtant pallier le manque de connexion aérienne inter Etats en complément des réseaux routiers et ferroviaires. Le passeport devrait permettre de supprimer les visas pour les ressortissants des pays membres lors de leurs déplacements à l'intérieur de la communauté. La non effectivité de ces deux instruments traduit les attermoissements de l'intégration sous régionale. Pourtant, ce sont des instruments utiles à tout épanouissement dans la CEMAC. Leur

effectivité va favoriser non seulement l'élimination des entraves au commerce inter communautaire, mais aussi va permettre de combler le déficit d'intégration.

Conclusion

L'objet de ce travail était de proposer des options stratégiques qui peuvent permettre aux pays de la CEMAC d'être peu sensibles à la crise. Car la crise financière internationale, mutée en crise économique a affectée significativement les économies de ces pays se traduisant par une baisse de croissance.

A cet égard un consensus semble se dégager sur le caractère très vulnérable des pays de la CEMAC. Une vulnérabilité qui est liée au fait que ces pays restent relativement exposés aux chocs extérieurs. Par ailleurs, l'économie des pays de la CEMAC est fortement dépendante à l'égard des matières premières.

Or, les mesures budgétaires et monétaires mises en œuvre jusqu'ici semblent avoir des résultats très limités, rendant la relance économique très problématique et suscitant la réflexion quant à la pertinence et l'efficacité de ces mesures pour la CEMAC.

En revanche, au regard du potentiel naturel et humain, la CEMAC a des arguments et des possibilités qui lui permettent d'espérer des résultats meilleurs. Ainsi, la stratégie de diversification des structures productives qui permet d'impulser une dynamique de croissance, peut contribuer à diluer les risques, accroître les recettes et accélérer le processus de développement. Par ailleurs, le renforcement de l'intégration sous régionale a l'avantage de faciliter l'accroissement des échanges commerciaux intra communautaire entre autres.

Ces propositions montrent que la zone CEMAC n'est pas désarmée face à la récession économique. Il serait désormais intéressant que l'avenir de la sous-région soit débattu par l'ensemble des dirigeants des pays membres, de manière à anticiper des réponses communes, ambitieuses, efficaces à toute crise d'origine financière ou économique. Ce sera là une occasion de renforcer la gouvernance économique de la CEMAC.

Bibliographie

- Aiginger, L.; M. Boheim; K. Gugler; M. Peneder and M. Pfaffermayr**, (1999), Specialisation and (geographic) concentration of European manufacturing, background paper for the competitiveness of European industry: 1999 report, European Commission.
- Alesina, A. et E. Spolaore**, (2004), "The size of nations", Cambridge, MA: MIT Press.
- Attaran, M. and M. Zwick**, (1987), "Entropy and other measures of industrial diversification", *Quarterly Journal of Business and Economics*, vol. 26(1), pp 17-36.
- Banque de France**, (2008), Mesures prises dans la zone CEMAC pour faire face à la crise financière, Rapport zone franc.
- Ben Hammouda, H.; S. N. Karingi; E. A. Njuguna et M. Sadni-Jallob**, (2009), "La diversification, vers un nouveau paradigme pour le développement de l'Afrique", CAPC, Commission Economique pour l'Afrique.
- Berezin, P.**, (2002), "Mobilisation des ressources internes et diversification économique en Afrique Centrale".
- Berthélemy, J. C.**, (2005), Commerce international et diversification économique, *Revue d'Economie Politique*, 115(5).
- Berthélemy, J. C. and S. Chauvin**, (2000), "Structural changes in Asia and growth prospects after crisis", Document de travail du CEPIL, n°009.
- Berthélemy, J. C. and L. Söderling**, (2001), "The role of capital accumulation, adjustment and structural change for economic take-off: empirical evidence from African growth episodes", *World Development*, vol. 29, n° 2.
- Bosworth, B. P. et S. M. Collins**, (2003), "The empirics of growth: an update", Brookings paper on economic activity 2: 113-207.
- Brun, J. F.; C. Carrer; P. Guillaumont et J. De Melo**, (2005), "Has distance died ? Evidence from a panel gravity model", *World Bank Economic Review*, 19(1): 99-101.
- Carrere, C. et M. SCHIFF**, (2004), "On the geography of trade", Policy Research, Working paper 3206, *World Bank*, Washington, DC.
- CEA**, (2004b), "Trade liberalisation and development: lessons for Africa", *ATP Work in Progress paper Series n°6*, African Trade Policy Center, Commission économique pour l'Afrique, Addis abéba, Ethiopie.
- CEA**, (2006), "Etat de l'intégration régionale en Afrique II: Rationalisation des communautés économiques régionales", Addis Abéba, CEA/UA.
- CEA-BSR/AC**, (2009), *Les économies de l'Afrique Centrale, la réhabilitation économique des pays en post-conflit*, Jepublie.
- CEMAC**, (2007), Annuaire statistique CEMAC.
- Dufrénot, G. et Sand-Zantman, A.**, (2010), *Après la crise ? Les politiques économiques dans le monde*, Economica, Paris.
- Faye; L. Michael; J. W. Mc Arthur; J. D. Sachs et T. Snow**, (2004), "The challenges facing landlocked developing countries", *Journal of Human Development*, 5(1): 31-68.

- Fonds Monétaire International**, (2009), Perspectives économiques régionales pour l'Afrique Subsaharienne, Avril.
- Guillaumont, P.**, (2006), "La vulnérabilité économique, défi persistant à la croissance africaine", Document de travail de la série Etudes et Documents, E 2006, 41, novembre.
- Guillaumont, P.**, (2006), "Macro vulnerability in low-income countries and aid responses", in Bourguignon F., Pleskovic B. et Van der graag J. (eds), Securing development in an unstable world ABCDE Europe, 65-108.
- Imbs, J. and R. Wacziarg**, (2003), "Stages of diversification", *American Economic Review*, 93(1): 63-86.
- Kamgna, S. Y.**, (2007), "Diversification économique en Afrique Centrale: Etats des lieux et enseignements", *BEAC*.
- Lima, N. and A. J. Venables**, (2001), "Infrastructure, geographical disadvantage, transport costs and trade", *World Bank Economic Review*, 15(3):451-480.
- Milner, C. et T. Weyman-Jones**, (2003), "Relative national efficiency and country size: Evidence for developing countries", *Review of development Economics*, 7(1):1-14.
- Nabli, M. K. and J. B. Nugent**, (1989), "The New Institutional Economics and Its Applicability to Development", *World Development*, vol. 17, n° 9, p. 1333-1347.
- Revue International**, *Une récession pire que les précédentes*, n°70.
- Revue International**, *Une économie de casino*, n°87.
- Rodrik, D.**, (2002), "Trade policy reform as institutional reform", in, Bernard Hoekmann, Anditya Mattoo and Philip English (eds), *Development, Trade and the WTO: A Handbook*, World Bank, Washington.
- Salin, P.** (2009), "La crise financière: causes, conséquences, solutions", Institut constant de Rebecque.
- Taylor, J.**, (2003), "Institutional diversity in UK higher education: Policy and outcomes since the end of the binary divide", *Higher Education Quarterly*, 57-3.
- Viner, J.** (1950), *Customs unions issue*, Endowment for International Peace, New York, Carnegie.
- Wakeman-Linn, J.; R. Portillo; Plamen Lossifov et Dimitre Milkov**, (2009), "La crise financière internationale et la récession mondiale: impact sur la région de la CEMAC et considérations stratégiques", *Fonds Monétaire International*, SPN/09/20.